

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation triennal pour les exercices 2022-2023-2024, tel que préparé par les évaluateurs responsables, a été déposé le 14 septembre 2021.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation, peut le faire au bureau de la municipalité situé au 174, rue Principale Saint-Nazaire, aux heures habituelles d'ouverture.

Toute demande de révision, prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale concernant le rôle, doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022, au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean Est sis au 625, rue Bergeron Ouest, Alma G8B 1V3, au moyen de la formule prescrite à cet effet, et être accompagnée des frais prévus par tout règlement le cas échéant

Donné à Saint-Nazaire, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA directeur général et secrétaire trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 21<sup>e</sup> jour de septembre 2018 à 14 h.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général et secrétaire-trésorier